



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

## **AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR DEVENIR UN LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE REFERENCE**

**Autorité responsable de l'appel à candidatures : La Ministre des solidarités et de la santé**

**Date de publication de l'avis d'appel à candidatures : 1<sup>er</sup> mars 2018**

**Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le 30 avril 2018 à 23h59**

### **I- QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE**

**Ministère des solidarités et de la santé - Direction Générale de la Santé  
Sous-direction de la politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des  
soins**

**Bureau qualité des pratiques et recherches biomédicales**  
Adresse mail sécurisée : [candidatureLBMR2018@sante.gouv.fr](mailto:candidatureLBMR2018@sante.gouv.fr)

### **II- CONTENU DU PROJET ET OBJECTIFS POURSUIVIS**

#### **1. Objet de l'appel à candidatures**

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans le cadre de l'article L. 6211-19 et de l'article D. 6211-19 du code de la santé publique.

Il a pour objet de permettre à un laboratoire de biologie médicale (LBM) de postuler afin d'être reconnu comme laboratoire de biologie médicale de référence (LBMR) pour des examens de biologie médicale ou pour des pathologies déterminées s'il répond aux conditions prévues par les dispositions réglementaires listées ci-dessous.

#### **2. Dispositions légales et réglementaires**

- Ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale (Article L. 6211-19 du Code de la Santé publique)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021683301&categorieLien=id> ;
- Décret n° 2016-1989 du 30 décembre 2016 fixant les missions et les modalités de désignation des laboratoires de biologie médicale de référence  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/12/30/AFSP1635307D/jo/texte> ;

- Arrêté du 23 décembre 2016 fixant le cahier des charges pour la désignation des laboratoires de biologie médicale de référence  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/12/23/AFSP1638388A/jo> .

### **3. Structures porteuses éligibles**

Ce sont tous les LBM, étant régulièrement à jour de leur situation juridique.

### **III- DATES DE CANDIDATURE**

La date de publication sur ce site internet, au 1<sup>er</sup> mars 2018, vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le : **30 avril 2018 (l'avis de réception par courriel faisant foi)**.

### **IV- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature conformément à l'annexe de l'arrêté du 23 décembre 2016 fixant le cahier des charges pour la désignation des laboratoires de biologie médicale de référence.

### **V- MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES**

Chaque candidat devra adresser un dossier de candidature complet par voie électronique à l'adresse suivante : [candidatureLBMR2018@sante.gouv.fr](mailto:candidatureLBMR2018@sante.gouv.fr)

S'il le souhaite, afin de sécuriser la transmission des candidatures, le LBM candidat pourra crypter les données du dossier en téléchargeant le logiciel zed ! (disponible gratuitement au lien suivant : <https://www.zedencrypt.com/download>), et transmettre par courriel le mot de passe utilisé lors de la création du compte.

### **VI- MODALITES D'INSTRUCTION ET CRITERES DE SELECTION**

Les projets dont le dossier aura été déclaré complet, seront analysés par le comité de sélection des laboratoires de biologie médicale de référence.

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (l'avis de réception par courriel faisant foi).

### **VII- DEMANDE DE PRECISIONS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats peuvent demander des compléments d'informations jusqu'au 25 avril 2018, **exclusivement** par messagerie électronique à l'adresse suivante :

[candidatureLBMR2018@sante.gouv.fr](mailto:candidatureLBMR2018@sante.gouv.fr)

Le courriel de demande devra être intitulé : question sur l'appel à candidature LBMR.

Le Ministère des solidarités et de la santé s'engage à publier les réponses à caractère général sur son site du ministère, pour les questions arrivées avant le 25 avril 2018, dans une foire aux questions (FAQ) qui sera mise en ligne trois semaines avant la date limite de dépôt des candidatures.

## **VIII- CALENDRIER PREVISIONNEL**

Le calendrier prévisionnel de l'appel à candidature relatif à la décision des LBMR est le suivant :

Publication de l'appel à candidatures sur le site du ministère chargé de la santé	1 <sup>er</sup> mars 2018
Remise des dossiers de candidature	Au plus tard le 30 avril 2018 à 23h59
Constitution de la commission d'expert	Du 1 <sup>er</sup> au 20 mai 2018
Fin de l'évaluation des dossiers de candidatures	Au plus tard le 30 septembre 2018
Publication arrêté fixant la liste des LBMR	A partir du 1 <sup>er</sup> novembre 2018